

OFFICE DES PERSONNES
HANDICAPÉES DU QUÉBEC

conjuguer
nos forces



Existe-t-il un lien entre approvisionnement accessible et approche inclusive?

On peut bel et bien établir un lien entre approvisionnement accessible et approche inclusive. Pour les organisations qui s'apprêtent à procéder à des acquisitions, il peut être utile d'en saisir le sens et la portée.

L'approche inclusive stipule que, dès la conception d'un projet ou de l'élaboration d'un appel d'offres, les besoins du plus grand nombre de personnes sont pris en compte. Comme le précise l'Office des personnes handicapées du Québec : « Par une approche inclusive, nous pouvons donc concevoir et organiser l'environnement pour que les conditions d'intégration soient déjà en place et adaptées à tous »¹. C'est par le biais d'un questionnement initial qui tient compte des besoins du plus grand nombre de personnes possible (personnes handicapées, personnes âgées, personnes dont la mobilité est temporairement réduite, parents avec leur enfant, etc.) que les organisations pourront rendre leurs services accessibles à l'ensemble des citoyens.

Cette approche diffère sensiblement de l'approche adaptative qui implique des modifications ou des ajustements auxquels on doit procéder après coup. Faire preuve d'une certaine « prévoyance organisationnelle » et adopter une approche inclusive évitera alors des déboursés additionnels à l'organisation.

Concrètement, procéder à l'achat de biens accessibles en tenant compte d'une approche inclusive suppose que l'on prévoit que l'équipement qu'on s'apprête à acquérir sera utilisé par des personnes ayant des besoins variés. On pourra ainsi procéder à l'achat des produits les plus inclusifs en fonction de leurs caractéristiques d'accessibilité (voir à cet effet l'article de la présente édition traitant du Guide d'accompagnement – volet équipements de bureau).

On peut également faire un lien entre approche inclusive et accessibilité universelle. L'approche inclusive concerne et touche l'ensemble des personnes qui vivent dans une société donnée. Quant à elle, l'accessibilité universelle met l'accent sur une accessibilité qui tient compte de tous les types d'incapacité qu'elle soit liée à la motricité, à la vision, à l'audition, aux activités intellectuelles ou relationnelles.

L'approche inclusive décrite ici cadre parfaitement avec ce que préconise l'Office en matière d'achat et de location de biens et de services accessibles. Elle incarne la réflexion initiale qu'une organisation devrait conduire préalablement à toute démarche d'acquisition.

¹OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES (2014), *Mise en œuvre des dispositions à portée inclusive de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale : Rapport de septembre 2010 à mars 2013*, Drummondville, Direction de l'évaluation, de la recherche et des communications, L'Office, p 3.

Le Guide d'accompagnement – volet équipements de bureau

La disponibilité de biens et de services accessibles est un facteur essentiel à la bonification de la participation sociale des personnes handicapées. C'est sur ce leitmotiv que reposent les travaux que conduit l'Office des personnes handicapées du Québec en lien avec l'approvisionnement accessible et l'article 61.3 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ, c. E-20.1).

Afin d'appuyer concrètement les ministères, les organismes, les agences de la santé et des services sociaux et les municipalités dans leurs efforts visant la participation pleine et entière des personnes handicapées à la vie en société, l'Office publiait, en février 2014, le document intitulé : « *L'approvisionnement en biens et services accessibles aux personnes handicapées. Guide d'accompagnement – volet équipements de bureau* ».

Ce document répertorie l'ensemble des critères à considérer afin que les organisations publiques se dotent d'ameublements, de fournitures de bureau, d'imprimantes, d'ordinateurs et de téléphones

accessibles au plus grand nombre de personnes, y compris les personnes handicapées. Y sont présentés, une liste exhaustive de produits et, pour chacun, les critères à privilégier ou certaines caractéristiques qu'il serait préférable d'éviter, et ce, en fonction des incapacités liées à la vision, à la motricité, à l'audition, aux activités intellectuelles et aux troubles du spectre de l'autisme. Le Guide soutiendra les acheteurs afin qu'ils ciblent les équipements qui permettront à tout citoyen, qu'il ait ou non une incapacité, de recevoir les services auxquels il a droit ou encore d'œuvrer au meilleur de ses possibilités à titre d'employé d'une organisation publique.

L'utilisation systématique du Guide lors de l'élaboration des appels d'offres et l'achat de produits répondant aux critères suggérés dans celui-ci concourront, pour les organisations publiques, au respect de l'article 61.3 de la Loi. De plus, de telles initiatives contribueront à une application concrète de la politique gouvernementale « L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées ».

Le Guide est disponible sur le site Web de l'Office à l'adresse suivante :

http://www.ophq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Guides/Guide_approvisionnement_accessible_ophq.pdf

Il est possible de commander des copies papier du Guide en écrivant au service des publications gratuites de l'Office à l'adresse suivante :

publication@ophq.gouv.qc.ca

Produit vedette

une table à pique-nique adaptée



Cette fois-ci, la chronique produit vedette fait une incursion dans le domaine du mobilier urbain et vous présente un modèle de table à pique-nique adaptée dont les caractéristiques favorisent son utilisation par l'ensemble de la population.

Il s'agit d'une table dont au moins une des deux extrémités est prolongée afin de permettre à une personne en fauteuil roulant de s'y installer. Le dégagement offert sous la table devrait être d'environ 700 mm. Les bancs intégrés à la table devraient aussi offrir suffisamment d'espace pour les genoux et permettre de s'y glisser facilement.

L'emplacement de la table contribue à son caractère inclusif. Les tables devraient donc idéalement être situées le long des sentiers ou des aires de circulation afin qu'elles ne constituent pas un obstacle pour les personnes avec une incapacité visuelle. Elles devraient de plus être accessibles à partir d'une surface où il est possible de circuler facilement en fauteuil roulant manuel ou motorisé.

Ces diverses caractéristiques faciliteront l'utilisation de la table à pique-nique par différents groupes d'utilisateurs. En plus de servir aux personnes utilisant un fauteuil roulant, ce modèle permet également aux usagers d'y installer leurs chaises personnelles qui, dans certains cas, peuvent être adaptées pour répondre aux besoins particuliers d'une personne ayant des incapacités. De plus, les familles avec de jeunes enfants pourront plus facilement y installer une chaise haute et tous les usagers profiteront de l'espace supplémentaire pour y placer glacière, réchaud ou tout autre accessoire utile en camping ou lors d'un pique-nique.

Ce bulletin est disponible sur le site Web de l'Office des personnes handicapées du Québec sous la rubrique « Publications » au www.ophq.gouv.qc.ca



www.ophq.gouv.qc.ca
approvisionnement@ophq.gouv.qc.ca
Sans frais : 1 800 567-1465
Téléscripteur : 1 800 567-1477

À surveiller : notre prochaine édition en mai 2015

Office des personnes
handicapées

Québec